

**COMITE DES UTILISATIONS PACIFIQUES
DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHERIQUE
Sous-Comité juridique**

Transcription non éditée

774^{ème} séance

Vendredi 4 avril 2008, à 15 heures

Vienne

Président : M. V. KOPAL (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 h 14.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Bonne après-midi, chers délégués. Je déclare ouverte cette 774^{ème} séance du Sous-Comité juridique du Comité pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

J'aimerais tout d'abord vous présenter notre programme de travail pour cette après-midi. Nous allons poursuivre l'examen du point 8 de l'ordre du jour, "Définition et délimitation de l'espace", le point 8 b) "Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Nous allons poursuivre et je l'espère conclure l'examen du point 9, "Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Nous allons également poursuivre l'examen du point 10 de notre ordre du jour, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles". Nous allons également poursuivre l'examen du point 11 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". S'il nous reste assez de temps, le groupe de travail sur "L'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace" se réunira pour la cinquième fois.

Y a-t-il des questions ou des commentaires ?
Ce n'est pas le cas. Très bien

Définition et délimitation de l'espace (point 8 a) de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Nous allons commencer par "La

définition et la délimitation de l'espace", point 8 a) de l'ordre du jour. Je ne vois apparaître aucune délégation sur ma liste des orateurs. Y a-t-il des délégations qui désirent intervenir sur le point 8 a) ? Pas de demandes d'intervention. C'est pourquoi nous allons poursuivre et conclure, je l'espère, l'examen du point 8 a), "Définition et délimitation de l'espace", lundi. Donc poursuivre et achever l'examen de ce point.

Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires, notamment les moyens permettant de l'utiliser de façon rationnelle et équitable, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications (point 8 b) de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Distingués délégués, nous allons à présent poursuivre le débat portant sur le point 8 b), "Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Je n'ai pas non plus de délégation inscrite sur ma liste. Y a-t-il des délégations qui souhaitent intervenir ? Ce n'est pas le cas. Très bien. Nous allons poursuivre et je l'espère conclure l'examen de ce point 8 b) lundi.

Examen et révision éventuelle des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Mesdames et Messieurs, point 9 de l'ordre du jour, "Sources d'énergie nucléaire dans l'espace". Je n'ai pas non plus de délégation inscrite sur ma liste des orateurs pour cette après-midi. Y a-t-il une délégation qui souhaite

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



intervenir sur le point 9 ? Ce n'est pas le cas. Très bien. Nous avons dès lors conclu l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (point 10 de l'ordre du jour) *(suite)*

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous allons maintenant passer au point 10, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux". Je vois que le distingué représentant de la Grèce a demandé la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais apporter la précision suivante. Si nous décidons de garder ce point à l'ordre du jour de notre prochaine session, on pourrait modifier la formulation et ne pas parler "d'examen" mais "d'information relative aux faits nouveaux", et qualifier la convention comme étant "la convention UNIDROIT". Donc, parler "d'information sur les faits nouveaux concernant le projet de protocole", et après "équipements mobiles" ajouter "d'UNIDROIT", pour préciser qu'il s'agit d'une convention d'UNIDROIT et non pas du présent Comité. Merci beaucoup Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le distingué représentant de la Grèce. Pour ce qui est des premiers termes remplacer "examen" par "information", c'est une question que nous allons aborder au titre du point 13 sur les nouvelles questions, parce que certaines délégations ont un avis divergent. Donc, peut-être qu'il faudra procéder à des consultations informelles sur la question. Pour ce qui est du titre de la Convention du Cape, je pense qu'il est nécessaire de reprendre le titre exact de cette Convention, donc je vais demander au secrétariat de retrouver le titre exact, parce que l'on ne peut pas modifier le titre s'il existe déjà.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) *[interprétation de l'anglais]* : Je comprends, Monsieur le Président. Il ne s'agit pas d'amender l'intitulé de la Convention, il faut tout simplement ajouter qu'il s'agit d'une convention d'UNIDROIT, si ce n'est pas le cas il faut reprendre tout l'intitulé, Convention du Cape, etc., pour reprendre l'intitulé exact. La Convention du Cape, etc. Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je vous comprends, je comprends votre préoccupation, je n'ai pas d'objection quant à la mention de l'intitulé exact et complet, mais encore

une fois, nous allons aborder cette question au titre du point 13. J'aimerais attirer votre attention sur le fait que c'est l'intitulé que nous avons vu apparaître à l'ordre du jour de la présente session et qui a été approuvé par l'Assemblée générale. Voilà, je voulais tout simplement vous rappeler cet élément.

Le distingué représentant de l'Italie a à présent la parole.

M. S. MARCHISIO (Italie) *[interprétation de l'anglais]* : Merci, Monsieur le Président. Je voulais soutenir votre explication et vous rappeler que l'intitulé de la Convention citée à ce point de l'ordre du jour est le titre de la Convention, donc je ne pense pas à l'amender. Il n'est pas nécessaire selon moi d'ajouter le nom de la ville ou la date. Comme vous l'avez très bien dit, l'Assemblée générale fait référence à cette question en reprenant ce libellé-ci, et je pense que tout le monde sait très bien de quoi il s'agit.

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Je remercie le distingué représentant de l'Italie. Y a-t-il d'autres délégations qui désirent intervenir sur ce point 10 ? Cela ne semble pas être le cas. Nous allons donc poursuivre l'examen de ce point 10, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux", nous poursuivrons cet examen lundi.

Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial (point 11 de l'ordre du jour)

Le PRÉSIDENT *[interprétation de l'anglais]* : Nous allons à présent, distingués délégués, aborder le point 11, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial". J'ai une délégation inscrite sur ma liste, il s'agit du distingué représentant de l'Afrique du Sud.

Mme J. SCHNEEBERGER (Afrique du Sud) *[interprétation de l'anglais]* : Merci. Monsieur le Président, distingués délégués, comme vous l'avez certainement remarqué, la délégation africaine accorde une grande importance au renforcement des capacités en droit spatial pour de nombreuses raisons, mais ce qui est le plus important c'est le résultat. L'application des traités internationaux existants et le développement d'un régime juridique international en matière de droit spatial ne peut se faire que de manière universelle et de manière informée. L'universalité est nécessaire pour les applications spatiales. C'est un besoin croissant du point de vue du développement, et étant donné que les pays en développement deviennent de plus en plus des utilisateurs de l'espace mais également des nations ayant elles-mêmes des objets spatiaux.

C'est pourquoi des informations sont nécessaires afin que ces nations réagissent de manière responsable dans l'utilisation de ce patrimoine commun et ce en vertu de leurs obligations internationales. Il y a divers moyens de renforcer les capacités. Il faut diffuser les connaissances en matière de droit spatial pas uniquement par le biais de juristes internationaux mais également étudiants, scientifiques, universitaires. D'autre part, on peut également procéder à un échange d'informations entre les individus, les institutions et les États. C'est pourquoi il nous semble qu'il y a une obligation intéressante et réciproque entre les pays développés et en développement. En effet, ils doivent participer tous les deux à cette initiative de renforcement des capacités, pas seulement dans le cadre de ce Sous-Comité, mais également dans le cadre d'initiatives internationales qui existent.

Les pays développés avec leurs connaissances accumulées, leurs moyens peuvent et devraient contribuer de manière active au renforcement des capacités, à ces différentes initiatives, notamment en participant, en organisant des programmes de formation en droit spatial par le biais de bourses pour les étudiants des pays en développement afin qu'ils participent à des programmes de formation en droit spatial dans ces pays.

Les organisations internationales et non gouvernementales ont également leur rôle à jouer dans le renforcement des capacités et c'est pourquoi nous sommes ravis d'apprendre sur base de la déclaration de l'IAF hier, qu'il y a une initiative de renforcement des capacités conjointe avec Boeing qui existe, et nous espérons obtenir davantage de détails sur ce projet.

Monsieur le Président, la délégation de l'Afrique du Sud estime que des pays en développement ont également leurs propres responsabilités en matière de renforcement des capacités en droit spatial, notamment ils doivent identifier leurs propres besoins et leurs lacunes en partageant ces informations avec les parties prenantes intéressées. C'est pourquoi je suis ravie de vous informer du fait que sur base des conclusions du Sous-Comité juridique à sa quarante-sixième session, la question du droit spatial et le renforcement des capacités fait partie du programme de la Conférence africaine sur la science et la technologie spatiale et qui s'est tenue du 2 au 4 octobre 2007. L'intitulé était "Créer des partenariats africains dans l'espace". Le rapport de cette conférence sera distribué à la séance plénière du COPUOS au mois de juin, mais nous désirons partager avec vous dès maintenant certains des aspects de ce partage d'informations et les

recommandations qui découlent de cette conférence.

Nous avons reconnu que le renforcement des capacités est une question qui revenait constamment, mais d'autre part la mise en œuvre des recommandations doit être renforcée. Nous entendons souvent parler des avantages de la technologie de l'information qui peut être très utile et très rentable. C'est pourquoi nous avons recommandé au Bureau des affaires spatiales de développer, en collaboration avec d'autres institutions et avec l'Institut international pour le droit spatial, des cours en matière de droit spatial qui pourraient être disponibles sur Internet. On pourrait également présenter des formations avancées. Ce qui a été également recommandé durant cette rencontre, que l'on demande au Bureau de mettre à jour et d'élargir la base de données sur les différentes bourses et les différents types de financement disponibles pour ces formations. Il a été également recommandé aux États membres du COPUOS, notamment les pays développés, de fournir des informations au Bureau des affaires spatiales sur les bourses et les financements existants, mais également de contribuer de manière active à la création de ces bourses.

Un autre aspect important du renforcement des capacités c'est l'importance de créer des réseaux. C'est pourquoi il a été demandé aux organisateurs de créer une base de données des participants à la Conférence afin qu'ils puissent rester en contact. La Conférence a également décidé qu'un forum électronique avec un partage d'informations sur les questions du droit spatial pour les praticiens et pour les experts tout particulièrement des pays en développement, devrait être créé, et c'est ce qui est fait en ce moment. Ce qui est étroitement lié à la question de la Conférence, le partenariat africain dans l'espace et dans le cadre de cette conférence nous avons insisté sur l'importance des partenariats internationaux et surtout africains qui doivent être renforcés, mais également créés.

Monsieur le Président, il faut souligner que de nombreux orateurs à la Conférence ont reconnu et félicité le Bureau des affaires spatiales pour ses différentes initiatives de renforcement des capacités, les ateliers régionaux notamment au Nigeria en 2006 ou encore la base de données présentant les programmes de droit spatial disponibles au niveau international et qui vient d'être mise à jour, d'après nos informations. Nous sommes également ravis que le Bureau des affaires spatiales ait pris l'initiative d'organiser une réunion d'experts pour justement débattre du programme de formation au droit spatial et cela répond directement à l'une des recommandations de la Conférence. Cette initiative ne se limiterait pas aux

centres régionaux mais elle offrirait également une formation générale en droit spatial qui répondrait aux besoins des praticiens et des experts, pas uniquement dans le droit spatial mais également dans le domaine des sciences et technologies spatiales pour les universitaires qui veulent justement introduire ce point dans leur programme de droit international. Nous soutenons le Bureau dans ce sens.

Monsieur le Président, nous estimons également qu'il est très important que le droit national soit connu de tous, soit connu de tous les étudiants en droit. À cet égard, nous allons œuvrer pour que les universités sud-africaines introduisent un cours d'introduction sur le droit spatial et le droit aérien dans tous les cours de droit. Nous encourageons tous les États membres à faire de même.

Monsieur le Président, le renforcement des capacités est un projet à long terme qui exige dévouement et engagement, mais s'il existe la volonté politique nécessaire, le renforcement des capacités peut être bénéfique pour tous ceux qui sont impliqués. Comme plusieurs orateurs l'ont indiqué lors du débat général, cette question est une question beaucoup trop importante pour être examinée uniquement une seule fois par le Sous-Comité. La délégation sud-africaine estime par conséquent que cette question devrait figurer à l'ordre du jour du Comité lors de sa quarante-huitième session et au-delà et cela permettra au Bureau des affaires spatiales de rendre compte des initiatives existantes et des nouvelles initiatives en matière de renforcement des capacités. Mais la responsabilité n'est pas seulement une responsabilité du Bureau des affaires spatiales, nous avons tous des responsabilités à assumer, et cette question signifie que nous devons discuter dans le cadre du Sous-Comité mais cela signifie également que nous devons lancer différentes initiatives dans le cadre de la période intersessions et nous devons également échanger des avis sur la question à l'avenir.

Monsieur le Président, le défi de renforcer et de préserver des capacités en matière de droit spatial sont des défis nombreux qui peuvent même sembler comme étant insurmontables. Toutefois, dans un monde mondialisé, la coopération est essentielle. Le partenariat en matière de droit spatial et en matière de renforcement des capacités peut grandement aider les États à relever les défis.

Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie la déléguée de l'Afrique du Sud pour cette déclaration au titre du point 11 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans

le domaine du droit spatial". Dans votre déclaration, vous êtes revenue sur plusieurs idées importantes. Vous avez parlé de différentes initiatives et vous avez également souligné le rôle important que joue cette question. Vous avez également indiqué que cette question devait toujours figurer à notre ordre du jour. Vous avez également discuté du rôle des pays développés en matière de renforcement des capacités et vous avez également évoqué le rôle des pays en développement, car il existe des responsabilités partagées en matière de droit spatial. Vous avez également parlé de la question de la Conférence des leaders africains sur les sciences et la technologie et vous avez parlé du résultat de cette conférence et vous êtes revenue sur les principales conclusions de cette conférence et vous avez détaillé les résultats les plus importants obtenus dans le cadre de cette conférence.

À l'instar des délégations qui vous ont précédée, vous êtes également revenue sur toutes les activités qui ont été réalisées par le Bureau des affaires spatiales dans ce domaine spécifique et vous avez salué l'organisation d'un groupe d'experts chargé d'examiner un programme en matière de droit spatial, groupe qui s'est réuni en décembre de l'année dernière. Vous avez également recommandé que les universités sud-africaines introduisent un cours d'introduction sur le droit spatial dans leur programme. En conclusion, vous avez appuyé l'idée d'inclure ce point à l'ordre du jour de la quarante-huitième session et au-delà.

Je vous remercie pour cette contribution importante au débat sur ce point de l'ordre du jour, car nous savons tous que c'est votre pays qui était le pays chef de file et qui a souhaité que ce point soit inscrit à notre ordre du jour.

Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer sur ce sujet ? La Grèce vous avez la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je voudrais faire deux remarques, l'une concernant la contribution de mon pays à la diffusion des connaissances sur le droit de l'espace et le droit de la télécommunication, et d'autre part, je voudrais aussi souligner et apprécier le rôle joué par le Bureau des affaires spatiales sur cette activité spécifique du Comité. D'abord, en ce qui concerne la Grèce, la Fédération mondiale des étudiants en sciences physiques, c'est une association de droit français qui réunit 40 pays, dont la présidence pour les années 2008-2009 est assumée par la Grèce, organise pour les 17, 18 et 19 avril, c'est-à-dire dans 15 jours, un thème de congrès pour la jeunesse qui s'occupe de la science physique, astronautique, etc., dans le cadre de ce congrès il y aura un

symposium de deux jours pour le droit de l'espace. C'est très important parce que ce congrès est sous l'égide du Président de la République grec et on espère recevoir à peu près 2 000 étudiants et diplômés en sciences. C'est là le premier point. Le second c'est que, à propos de ce symposium sur le droit de l'espace, il serait organisé par le Département d'études internationales de notre Faculté de droit, c'est-à-dire la Faculté de droit d'Athènes. En ce qui concerne ensuite notre contribution du Département d'études internationales de la Faculté de droit d'Athènes, c'est d'abord de proposer au Centre européen des sciences et de droit spatial de devenir le point national pour le Centre et aussi est en train d'organiser un colloque permanent annuel interdisciplinaire sur l'espace y compris le droit de l'espace et les télécommunications spatiales.

Venant maintenant à la contribution du Bureau sur la diffusion des connaissances sur le droit de l'espace, je voudrais d'abord apprécier, remercier et féliciter, par votre aimable intermédiaire, les collègues du Bureau, les juristes, dont je ne peux pas citer les noms parce que la tradition nous oblige à conserver l'anonymat, ce qui me semble un petit peu extravagant, mais en tout cas nous les connaissons, Mesdames et Messieurs qui contribuent et nous les félicitons et remercions. Surtout, je voudrais souligner comment s'intitule le système, la base de données électronique qu'ils ont constituée qui est tellement utile mais aussi très fiable du point de vue technique si je la compare avec la grande base de données onusienne, qui me pose, –mon collègue confirme–, en tout cas, j'ai beaucoup de problèmes avec la grande base. Si vous allez chercher une résolution, vous pouvez perdre une après-midi, tandis qu'avec le système organisé par Mme Rodriguez (j'ai dit le nom), c'est vraiment immédiat et bien riche la source électronique que nous avons au 9^{ème} étage. À ce propos, je pourrais, Monsieur le Président, proposer, et je m'adresse d'abord –ils ne sont pas présents mais je crois que nous pouvons leur transmettre notre demande– à nos collègues de l'Institut international du droit de l'espace, les collègues, le Président du Centre européen du droit spatial et aussi l'International Law Association, de transmettre sous forme électronique les comptes-rendus, les articles, les revues pour qu'ils soient insérés dans une branche spéciale de cette base de données du Bureau, pour que les chercheurs puissent avoir un accès direct. Je ne crois pas qu'il y ait un problème du point de vue droits d'auteur. Je ne crois pas que l'ILA ou l'ILS ou l'IISL auraient des problèmes pour diffuser. Cela est valable pour toutes les autres universités qui publient, que ce soit l'Université de Cologne ou l'Université du Mississippi. Et aussi, par exemple, les procès-verbaux ou les actes, du colloque

organisé au Maroc, c'est une petite revue avec des contributions des amis ici qui ne sont pas connues si vous n'avez pas la possibilité de venir ici et d'avoir le petit volume, par le biais de cette diffusion électronique, surtout pour les pays en développement. Parce que, Monsieur le Président, la diffusion du droit de l'espace n'est pas adressée simplement aux juristes d'un niveau post-universitaire ou post-doctoral, mais aussi à tout le monde et surtout pour les gouvernements. Je ne crois pas que plusieurs gouvernements soient au courant, même s'ils sont parties aux traités, de l'évolution du droit. Je ne connais pas les contraintes techniques pour que la base de données du Bureau puisse avaler ou supporter un volume, mais je crois qu'avec le système de "compactisation" il est bien possible de les avoir et de les avoir non pas seulement en PDF mais aussi sous forme WORD pour qu'on puisse, si on a besoin de faire des citations, de prendre le passage sans qu'on soit obligés de taper de nouveau et surtout s'il s'agit de langue que nous ne connaissons pas.

Voilà ma proposition et je crois qu'elle serait la bienvenue de la part des collègues, parce que si nous le décidons et s'il y a des problèmes d'ordre financier, nous allons pousser vers le secrétariat général à New York pour donner une somme additionnelle pour produire ce travail. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce, de votre contribution dans laquelle vous avez mentionné deux points, l'un d'entre eux concernait la Grèce, votre pays, et vous avez attiré notre attention sur un congrès de la jeunesse de l'organisation que vous appelez en anglais *World Federation of the students of physics*, la Fédération mondiale des étudiants en physique, probablement, et que ce congrès inclura aussi dans son programme un symposium sur le droit de l'espace. Ce symposium doit être organisé par la Faculté de droit d'Athènes. Vous avez aussi parlé d'un colloque interdisciplinaire sur l'espace.

Le deuxième point concernait le travail de notre Bureau, de notre Office, où vous avez bien apprécié la grande contribution des travaux de ce Bureau, en particulier vous avez mentionné l'importance du système électronique qui est maintenu par le Bureau. Vous avez aussi suggéré que les comptes-rendus, les revues et d'autres papiers qui sont produits par l'IISL, par l'ISL, par l'ILA et peut-être d'autres organisations juridiques devraient être reflétés dans ce système électronique pour faire ces sources importantes pour tout intéressé. Merci beaucoup. Je ne sais pas si c'est bien parce que je n'ai pas probablement reflété toute la richesse de vos idées et suggestions, mais en principe c'est ce que j'ai entendu.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Oui, vous avez tout à fait retenu, non seulement l'essentiel mais aussi le détail et, Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous remercier et j'ai oublié aussi de faire une suggestion. En 1999, le Bureau a publié un document de référence excellent, excellent, qui s'appelle *International Agreements and others available legal documents relevant to space related activities* [inaudible].

[*L'orateur poursuit en anglais*] : et il y a eu probablement plus d'un millions d'exemplaires. Ce document est un document particulièrement important pour tous, pas seulement pour les étudiants ou pour les professeurs ou encore pour les praticiens dans le domaine du droit spatial, c'est un document très important également pour les administrations publiques. Je sais que le Bureau a beaucoup de travail, mais peut-être que l'on pourrait envisager de demander à New York du personnel supplémentaire, des postes de permanents supplémentaires afin de créer une section juridique au sein du Bureau. Nous dépensons des sommes d'argent très importantes pour d'autres types de publicité, ou encore pour d'autres activités et je pense qu'il serait peut-être important que le Bureau dispose de personnel supplémentaire, de personnel qualifié et ce personnel pourrait aider le Bureau dans ses activités dans ce domaine, mais c'est juste une parenthèse. Ce livre est un livre qui doit être actualisé. Ce livre a plus de dix ans. Nous devons par conséquent l'actualiser. Je pense que plusieurs collègues appuient cette idée, même s'il peut s'agir d'un fardeau supplémentaire. Je souhaiterais, par votre entremise, Monsieur le Président, poser la question. Est-ce qu'il serait possible à l'avenir d'être saisi de nouvelles versions de ce livre ?

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, M. le délégué de la Grèce. Vous avez conclu votre intervention en anglais, j'y répondrai par conséquent en anglais. Vous vous êtes référé à cette publication, vous vous êtes référé également aux publications du Bureau des affaires spatiales et vous avez également fait une suggestion très importante, à savoir créer un service juridique au sein du Bureau, service qui serait chargé de traiter de toutes les questions relatives au renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie encore une fois.

Je vais maintenant donner la parole à d'autres délégations. J'ai trois autres orateurs inscrits sur ma liste. La Chine, vous avez la parole.

M. [??] (Chine) [*interprétation du chinois*] : Merci, Monsieur le Président. Le renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial revêt une importance fondamentale dans le cadre de l'utilisation pacifique de l'espace

extra-atmosphérique, et ma délégation estime qu'il est très important d'obtenir des résultats dans l'examen de ce point de l'ordre du jour. Il faut absolument aider les pays, les pays en développement en particulier, il faut renforcer leurs capacités dans le domaine du droit spatial. Nous prenons note avec appréciation de la première réunion d'experts des Nations Unies qui a été organisée par le Bureau des affaires spatiales, réunion qui avait pour objectif de promouvoir l'éducation dans le domaine du droit spatial, et nous espérons que le programme pourra aller de l'avant l'année prochaine. À cet égard, je souhaiterais poser une question. Après cette deuxième lecture, est-ce que la deuxième lecture du programme élaboré dans le cadre de cette réunion sera présentée au Sous-Comité ? Car nous estimons que c'est dans le cadre du Sous-Comité que cette question doit être examinée, surtout compte tenu de l'importance de ce point et de l'inscription de ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique. Nous estimons par conséquent que le Sous-Comité juridique devrait se pencher sur cette question dans le cadre de sa prochaine session.

Monsieur le Président, dans le domaine du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial, je pense qu'il faut absolument avoir des préférences politiques et il faut vouloir aider et fournir l'aide nécessaire aux pays en développement et à cet égard, les Nations Unies et le Bureau des affaires spatiales ainsi que les centres régionaux affiliés aux Nations Unies peuvent jouer un rôle beaucoup plus important. Outre les Nations Unies, les organisations régionales et les instituts de recherche nationaux ont également une responsabilité importante. La Chine et d'autres pays ont mis en place une organisation pour la coopération Asie-Pacifique et le Gouvernement chinois appuie cette organisation et appuie également d'autres organisations régionales et la Chine joue de cette façon un rôle tout à fait positif visant à renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial dans différents pays, et en particulier dans les pays en développement.

Monsieur le Président, au cours de ces dernières années, la Chine a progressé dans le domaine du renforcement des capacités dans le droit spatial. Nous avons publié le premier volume de l'examen du droit spatial et le deuxième volume est en cours d'élaboration. Au cours de ces dernières années, nous avons également publié des documents et des livres sur le droit spatial. Certaines de nos universités ont également créé des instituts du droit spatial ou ont ouvert des cours en matière de droit spatial. Donc, il s'agit là de résultats préliminaires et bien sûr beaucoup de progrès restent à faire lorsqu'il s'agit de renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial. Nous

espérons qu'il y aura une coopération majeure et beaucoup plus d'échanges avec les différents pays dans le cadre d'un effort conjoint afin de renforcer nos capacités dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie, je remercie le délégué de la Chine pour cette déclaration. Dans votre déclaration vous avez indiqué votre appui sur ce point et sur les activités réalisées par le Bureau des affaires spatiales dans ce domaine, surtout pour ce qui est de la mise en place d'un programme. Vous avez également suggéré que cette question du programme devait être incluse à l'ordre du jour du Sous-Comité pour sa prochaine session. Vous avez également lancé un appel, vous avez indiqué qu'il fallait aider les pays en développement dans ce domaine et vous avez mentionné le rôle de l'organisation Asie-Pacifique dans ce domaine. Vous nous avez également fait part des mesures préliminaires qui ont été adoptées jusqu'à présent en Chine pour renforcer les capacités dans le domaine du droit spatial, et vous avez indiqué que beaucoup de progrès restaient à faire, et vous avez souhaité améliorer la coopération avec d'autres pays et avec d'autres organisations internationales dans ce domaine. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à la Colombie.

M. [???] (Colombie) [*interprétation de l'espagnol*] : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais commencer par féliciter l'Afrique du Sud pour la proposition très intelligente qui nous a été présentée. Il est effectivement très important d'inscrire à notre ordre du jour la question du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Il s'agit d'une question d'une portée fondamentale. Donc aujourd'hui, il y a certes des difficultés, mais il faut mettre en place une formation, il faut former les jeunes dans le domaine du droit spatial. Il faut former les jeunes mais il faut également travailler dans les universités, il faut sensibiliser, il faut expliquer l'importance des applications spatiales surtout pour les pays en développement. Je pense qu'il y a beaucoup d'éléments que l'on pourrait énoncer sur cette question et il s'agit d'une question qui remonte à UNISPACE III et cette question avait été longuement débattue dans le cadre d'UNISPACE III. Il y a plusieurs idées qui avaient été avancées.

Mais je pense qu'il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir, Monsieur le Président. Je voudrais mettre l'accent sur trois éléments et je pense que sur ces trois éléments, le Bureau pourrait réfléchir et cela permettrait peut-être de faciliter ce processus. Premier élément. Je pense qu'un des aspects fondamentaux pour les

pays en développement c'est de pouvoir financer les étudiants. S'il n'y a pas de financement des études et des étudiants, il sera très difficile de diffuser les connaissances en la matière. Nous pourrions par conséquent réfléchir sur peut-être une banque de bourses et cette banque de bourses pourrait peut-être être gérée par le Bureau des affaires spatiales, peut-être que l'on pourrait mettre en place un mécanisme de ce type et cette banque de bourses serait alimentée par un fonds. Il faudrait bien sûr que ce fonds soit composé de contributions volontaires. Il pourrait y avoir également des contributions de la part des universités. Par exemple, le Pr Queres de l'Université de Brest est très actif et il y a d'autres professeurs également d'autres universités qui contribuent et qui participent. Et l'on pourrait de cette façon créer en quelque sorte un groupe consultatif qui s'occuperait justement de cette question des bourses.

Deuxième élément. On pourrait également mettre en place un système de stage. Les fonctionnaires ou encore les étudiants de pays en développement pourraient effectuer des stages au Bureau lui-même. Je sais qu'il y a eu des stagiaires qui ont travaillé avec le Bureau, mais je pense qu'il est très important pour un étudiant ou encore pour un juriste, il est très important de pouvoir réaliser des stages, de passer quelques jours au Bureau, d'observer, de consulter toutes informations, car le Bureau dispose d'une véritable richesse d'informations, informations qui ont été recueillies depuis des années. C'était mon deuxième élément, il faudrait essayer de mettre en place un mécanisme de stages.

Troisième élément. Là ça ne concerne pas le Bureau en tant que tel, je parle ici du rapprochement entre les différentes régions. Le délégué de la Chine est revenu sur la question et nous, en Amérique latine, nous avons déployé des efforts en ce sens, dans le cadre de la Conférence spatiale Amériques. Je pense qu'il est particulièrement louable de revenir et de réfléchir sur ce qui est fait dans la région Asie-Pacifique. Le délégué du Viet Nam, par exemple, nous a parlé d'une réunion qui va se tenir en décembre à Hanoi, et je pense qu'il faudrait appuyer ce genre d'initiatives car ce sont des initiatives louables et il faudrait que dans le cadre de ces initiatives on ne perde pas de vue le volet formation.

Je voudrais en conclusion, Monsieur le Président, dire qu'en décembre de l'année dernière, se sont tenues les journées sur les politiques spatiales et ces journées se sont tenues à Bogota. Dans le cadre de ces journées, on a discuté de différents points importants. On a discuté par exemple de l'introduction au droit spatial, on a discuté des cinq traités des Nations Unies, on a discuté de la structure des Nations Unies, on a parlé

de l'origine du droit spatial, du fonctionnement du droit spatial et après dans le cadre de ces journées, on a réfléchi sur la téléobservation, on a parlé même de téléchargement de la musique sur Internet, et ce tout simplement pour montrer aux étudiants en quoi consistait le droit, par exemple. Lorsque l'on télécharge de la musique, il y a des droits qui sont impliqués. On a parlé également de la propriété intellectuelle dans l'espace extra-atmosphérique et là également on a discuté de plusieurs questions, on a parlé du droit de propriété intellectuelle dans l'espace. Dans le cadre de ces journées, il y a également des exemples pratiques, on a parlé de tourisme spatial car il s'agit d'un thème qui est de plus en plus abordé, de plus en plus discuté dans le cadre des universités. Il y a eu un exemple pratique. On a demandé aux étudiants d'expliquer ce que signifiait le tourisme spatial et quels étaient les défis juridiques que pouvaient poser le tourisme spatial. Et on a également, dans le cadre de ces journées sur les politiques spatiales, il y a eu un exercice de comparaison des différentes politiques spatiales. Donc, on a comparé les politiques occidentales et les politiques orientales. Après, on a discuté également des conventions bilatérales, de la façon dont on structurait les conventions bilatérales, on a discuté des conventions multilatérales et on a discuté également de coopération.

Toutes ces journées s'inscrivent dans les efforts qui sont réalisés par la Colombie pour mettre l'accent sur le droit spatial. Tout cela, Monsieur le Président, c'est le résultat d'une analyse, une analyse sur les priorités et sur les nécessités, analyse qui a été réalisée par la Commission colombienne de l'espace. Cette commission a été créée suite à un décret présidentiel et dans le cadre d'un autre point de l'ordre du jour, lorsque nous évoquerons les législations nationales, j'expliquerai un petit peu plus en quoi consiste ce décret et comment ce décret a été adopté. Dans le cadre de ce décret, il y a des priorités très précises qui ont été fixées. On a mis l'accent sur l'éducation, sur la gestion des informations, et l'on a dit qu'il fallait absolument savoir quels étaient les besoins du pays en matière d'éducation et en matière de formation, car il n'est pas possible du jour au lendemain, il n'est pas possible de mettre en place des programmes si nous ne savons pas quels sont les besoins, si nous n'avons pas recensé les nécessités du pays. Dans le cadre du décret, nous avons également mis l'accent sur les cours de troisième cycle en matière de droit spatial et en matière d'aéronautique, d'ingénierie et d'astrophysique et de droit spatial. Nous avons également parlé de programmes universitaires de premier cycle et également la collaboration avec les universités privées.

Je pense, Monsieur le Président, qu'il est très important de lancer ici un appel. Il faut absolument réfléchir sur des programmes d'échanges entre les étudiants et également sur le fait que l'on pourrait avoir des diplômes conjoints, des diplômes communs, des diplômes en cotutelle. Il s'agit de diplômes qui existent dans certains pays du monde et il faut faire des efforts parce que lorsque vous avez des étudiants qui ne peuvent pas voyager, qui n'ont pas la possibilité de voyager, il faudrait que ces étudiants puissent disposer de diplômes communs, de diplômes où il y aurait spécialisation dans le droit spatial.

Voilà, Monsieur le Président, ce que je souhaitais dire. Il s'agit de quelques observations de ma part sur un point que je considère comme étant très important. Il s'agit du renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*] : Je remercie le distingué représentant de la Colombie pour sa contribution à ce débat sur ce point de l'ordre du jour. Vous avez exprimé votre soutien pour le maintien de cette question à l'ordre du jour de la prochaine session du Sous-Comité. Vous avez également attiré notre attention sur trois éléments. Le premier concernant les pays en développement. Vous avez souligné l'importance du financement, des capacités à financer ces programmes. Vous avez parlé d'une banque de bourses qui pourrait éventuellement être créée. Deuxième élément, vous avez également mentionné des stages au sein du Bureau des affaires spatiales afin que les étudiants puissent justement [*inaudible*]. Troisième élément, vous avez mentionné le rapprochement entre différentes régions et avez mentionné l'exemple de la région Asie-Pacifique. Vous avez, à ce sujet, mis l'accent sur le volet formation et vous avez également expliqué ce qui se faisait en Colombie, ce qui est votre politique en la matière et quelles étaient les différentes activités mises en œuvre par votre pays. Dans la dernière partie de votre déclaration, vous avez également mentionné la possibilité de réaliser des programmes d'échanges pour les étudiants et parlé de diplômes conjoints. Je vous remercie.

J'ai à présent le distingué représentant de l'Algérie sur ma liste.

M. [??] (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Je voudrais à mon tour remercier le délégué de la Colombie pour l'ensemble des propositions qu'il a faites concernant ce point, tout en complétant sur un certain nombre de points qui me paraissent importants et qui paraissent pour ma délégation tout à fait importants à souligner. Il me semble qu'il y a deux questions qui seraient essentielles à ce débat. La première c'est la

définition de ce que l'on entend par capacités, puisqu'il y a souvent quand on parle de capacités, en arrière fond on parle de formation, on parle de colloques, on parle de moyens qui sont des moyens électroniques ou les moyens d'échanges, il y a peut-être un travail à faire qui est de définir de manière précise qu'est-ce que nous entendons par renforcement des capacités. Il n'est pas sûr que la formation qui est un intrant, c'est un sucre lent, ce n'est pas automatiquement un intrant qui au bout produit une capacité. Il me semble bien que nous sommes dans une approche très opérationnelle et très pratique. Nous essayons à la fois d'avoir des éléments qui permettent à un moment à un certain nombre de pays de pouvoir participer à des débats d'aujourd'hui mais aussi aux débats du futur.

C'est ce qui m'amène au deuxième point que je voulais soulever. Je ne pense pas qu'il faut positionner cette question essentielle que par rapport aux besoins des pays en développement. Pour la raison suivante, si on le faisait nous pays en développement, on désintéresserait les autres pays de la question et ça paraîtrait comme une espèce de question qui ne concerne qu'une partie des membres de ce Sous-Comité. Il me semble que la question concerne tous les membres du Sous-Comité pour la raison suivante. Si nous voulons aborder les questions du futur que nous discutons dans d'autres points et sur lesquelles nous évoluons, il faut le reconnaître, de manière très lente, peut-être qu'il faut aussi que dans l'ensemble des pays, nous puissions développer des capacités pour aborder les nouvelles questions du futur du droit spatial, qui ne sont pas automatiquement des questions que nous allons traiter et que nous allons adopter par consensus aujourd'hui, mais qui sont des questions du futur, et il faut préparer. Peut-être dans nos discussions ce qui nous manque aujourd'hui c'est que nous sommes trop rattachés aux situations qui ont été à l'origine de la mise en place des cinq traités. Il y a d'autres questions qui certainement vont se poser très vite sur les dix prochaines années, nous l'avons vu dans nos discussions, le tourisme spatial, un certain nombre de questions qui ne nous paraissent pas aujourd'hui urgentes, mais qui dans dix ans seront encore plus urgentes.

Je pense que la question ne concerne pas que les pays en développement, mais elle concerne l'ensemble des pays, c'est que nous devons nous donner les capacités dans le futur de pouvoir aborder ce qu'on pourrait appeler un renouveau du droit spatial.

La proposition que ma délégation fait, c'est que nous pensons que ça serait intéressant que ce débat nous l'ayons dans le cadre d'un groupe d'experts parce qu'il faut aller dans le détail, en dehors des énoncés de principes et de bonne

intention, je crois qu'il faut entrer dans le détail de cette question et peut-être même aborder cette question en termes de stratégie. Avons-nous aujourd'hui, est-ce que nous pourrions travailler sur une stratégie des mécanismes, un programme qui permettrait justement de construire ces capacités du futur et qui à un moment ferait qu'on ait, peut-être dans dix ans, nous ne serons peut-être pas tous là dans dix ans, il y aura ceux que l'on aura formés, ceux que l'on aura préparés dans ce processus, dans dix ans ce sera ces gens-là qui discuteront peut-être des questions nouvelles et qui regarderont les différents papiers qui auront été faits et qui seront archivés par le Bureau des affaires spatiales et ils diront on a une nouvelle perception d'un certain nombre de questions.

Voilà la proposition que je voulais faire, Monsieur le Président. Nous voulons que cette question continue à être inscrite et qu'elle soit inscrite sous la forme peut-être de discussions dans le cadre d'un groupe d'experts et nous pourrions évoluer. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT : Merci bien, M. le distingué représentant de l'Algérie. Vous avez développé dans votre contribution importante deux sujets. Le premier sujet concernait le problème de la définition de la capacité parce que jusqu'à présent cette définition n'a pas précisée. Vous avez ensuite parlé dans cette relation de nouvelles questions de droit spatial. Vous avez utilisé le mot "le renouveau du droit spatial" que nous devrions nous occuper. Ensuite, vous avez suggéré que nous devrions penser à une certaine stratégie du programme de l'épanouissement des capacités et ainsi de préparer pour le travail du groupe d'experts sur ce sujet particulier. Merci beaucoup de votre intervention.

[interprétation de l'anglais] : Je donne à présent la parole au distingué représentant de l'Ukraine.

M. [??] (Ukraine) *[interprétation du russe]* : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, au point 4 du rapport du Comité à l'Assemblée générale pour ce qui est de la réunion qui s'est tenue au mois de novembre 2006 à Kiev, document 105/880, ce que l'on a mentionné c'est la question de développer au niveau universitaire la recherche dans le domaine du droit spatial afin de renforcer les connaissances des experts et afin de renforcer les capacités. C'est ainsi que la délégation ukrainienne vous annonce que nous sommes ravis que cette question soit abordée ici au Sous-Comité juridique.

Monsieur le Président, je pense que la question était très bien posée par l'Algérie. En effet, avant tout nous devons bien comprendre ce que l'on

entend par renforcement des capacités. Jusqu'à présent, nous interprétons ces termes de manière intuitive, mais selon nous il y a trois éléments importants dans le renforcement des capacités du droit spatial. Premier élément : l'éducation, la formation, autrement dit approfondir l'étude du droit spatial au niveau international et au niveau national dans les hautes écoles, dans les universités, mais également l'introduction de cet élément au niveau des hautes écoles techniques qui préparent les spécialistes dans le domaine de la recherche spatiale. Deuxième élément : il y a également l'élément de la recherche scientifique et technique. Et enfin, troisième composante, c'est justement la diffusion de ces connaissances du droit spatial par différents moyens, par les médias, radios, presse, télévision, par la création de bases de données, par la tenue de conférences, de colloques, de tables rondes ou encore d'autres événements portant sur la question du droit spatial. En impliquant divers spécialistes, la communauté en général mais également les autorités chargées de la prise de décisions importantes dans ce domaine.

Pour ce qui est du premier élément, nous sommes ravis de vous annoncer qu'en Ukraine, pour ce qui est de la formation au droit spatial, nous voyons que c'est un domaine qui remporte de plus en plus de succès. La formation en droit spatial se fait dans le cadre de la formation en droit national public. Le droit spatial international, dans ce contexte, est présenté dans les facultés de droit, de droit international, des relations internationales, autrement dit dans presque toutes les universités du pays où l'on forme ce type de spécialistes. Donc, il y a une grande différence du point de vue du volume et de l'éventail de ce droit spatial dans le cadre du droit public international. Donc il peut s'agir de quatre à six heures de cours.

Il y a, d'autre part, d'autres formations spéciales [*inaudible*] où il y a 40 heures consacrées au droit spatial et il s'agit d'un cours obligatoire pour tous les étudiants en relations internationales, en économie, en commerce international. Le droit spatial aux niveaux national et international est considéré comme important pour les spécialistes en droit du transport à l'université chargée de la formation en aviation civile. Cent étudiants suivent cette formation chaque année. Mais c'est également le cas à l'Académie des sciences à Kiev où l'on a commencé à enseigner le droit spatial.

Pour ce qui est de l'aspect scientifique, j'aimerais ici mettre l'accent sur les activités du Centre international en droit spatial qui depuis plusieurs années, fonctionne avec d'excellents résultats à Kiev, et dans le cadre de ces activités on retrouve des activités scientifiques, éducatives, de consultance. On y travaille à la promotion du droit spatial pas uniquement en Ukraine mais également

dans toute la région de l'Europe orientale, Asie centrale et du Caucase. Le Centre a publié divers ouvrages, notamment une collection reprenant les législations nationales spatiales dans le monde entier, en russe et en anglais. Quatre tomes consacrés à la législation ukrainienne, des commentaires, des articles, cinq thèses ont été défendues en matière de droit spatial dans ce centre. C'est pourquoi le Centre a été l'un des coorganisateurs de la cinquième formation des Nations Unies en droit spatial en 2006.

Monsieur le Président, actuellement sous l'égide de l'ONU les cinq centres de formation régionaux fonctionnent dans le domaine de la technologie spatiale, deux en Afrique, deux sur le continent américain et un en Asie. Actuellement, on envisage d'introduire l'aspect juridique dans les activités de ces centres. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise sur pied d'un groupe d'experts sous l'égide du COPUOS pour développer les programmes qui seront offerts dans ces centres. D'autre part, jusqu'à présent il n'y a pas de centres qui se penchent sur les pays de notre région et dont les activités seraient consacrées surtout aux pays à économie de transition. C'est pourquoi il nous semble logique d'envisager, en tout cas de parler, d'une éventuelle création d'un tel centre dans notre région. Ce centre pourrait être mis sur pied en Ukraine. Nous avons déjà un centre de formation en aéronautique et ce serait le Centre international pour le droit spatial qui pourrait se charger de la formation juridique en impliquant des spécialistes de renom des autres pays de la région, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan entre autres.

Notre délégation estime également qu'il est logique de laisser ce point à l'ordre du jour de notre prochaine session du Sous-Comité. Je vous remercie de votre attention.

Le PRÉSIDENT [*interprétation du russe*] : Je vous remercie, chère déléguée de l'Ukraine, pour votre déclaration. Vous avez parlé de faire avancer la formation en droit spatial. Vous avez notamment parlé de l'importance, de l'aspect scientifico-technique et la nécessité de diffuser les différentes connaissances par le biais de conférences entre autres. Ensuite, vous avez donné des informations précises quant aux programmes de formation en matière de droit spatial dans votre pays et la manière dont vous diffusez ces connaissances. Vous avez mentionné le Centre international pour le droit spatial, qui se trouve à Kiev, votre capitale, un centre qui fonctionne très bien depuis dix ans maintenant. Vous avez également mentionné différents projets menés à bien par ce centre. Vous avez mentionné entre autres la Conférence qui a été co-organisée par ce centre et le Bureau des affaires spatiales, et ce en 2006. Vous avez également souligné

l'importance, l'utilité de coopérer avec les autres centres qui existent dans le monde et vous avez fait une proposition, vous avez lancé une idée, celle de la création d'un centre en Ukraine et qui se chargerait de diffuser les connaissances, de faire avancer les formations dans les pays, pays de la région, et vous avez proposé que ce point soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine session. Je vous remercie de votre annonce.

[L'orateur poursuit en anglais] : Mesdames, Messieurs, je n'ai plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Y a-t-il d'autres délégations qui désirent intervenir ? Je vois que le distingué représentant de la Grèce a demandé la parole.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce) : Merci, Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir de nouveau parce que après les interventions de nos amis et collègues de l'Algérie, de l'Ukraine et de la Colombie, j'ai un défi qui, je vous avoue, je ne peux pas résister à la tentation de dire deux choses additionnelles. D'abord, qu'il est nécessaire je crois, d'avoir un rapprochement des relations plus étendu avec les collègues juristes et même diplomates qui s'occupent du droit de l'espace. C'est important, pas du tout du point de vue social, on nous connaît, nous avons des relations plus ou moins très amicales, mais nous ne sommes pas au courant de leur approche à l'enseignement, au système qu'ils utilisent, même aussi à l'approche scientifique des problèmes du droit de l'espace. C'est très important, pas au niveau institutionnel entre facultés, entre institutions, mais d'abord entre nous, ça peut créer une communauté peut-être petite, mais pas un club privé, une communauté ou une petite collectivité d'enseignants mais au sens large du terme ou des juristes de l'espace.

Secundo, c'est très important et je me réfère surtout à l'intervention de mon ami l'Ambassadeur Arevalo, l'enseignement du droit de l'espace ne devrait pas être un *luxus*, c'est-à-dire être donné par des institutions qui demandent une vraie fortune, qui commencent par 12 à 14 000 dollars et arrivent à ma connaissance jusqu'à ce moment, à 30 000 dollars. Je ne dirai pas pour les pays non industrialisés, mais je parle même pour nos petits pays, que ce soit la Grèce, la Bulgarie, la République tchèque, la Slovaquie, pour les limiter à l'Europe proche. C'est vraiment très difficile d'envoyer nos étudiants surtout au niveau post-universitaire avec *grasso modo*, en moyenne 15 000 dollars ou 15 000 euros, étant donné le cours du dollar maintenant il faut parler en euros, parce qu'en Europe on paie en euros malheureusement. Il faut que cet enseignement soit diffusé, je ne dirai pas gratis ou par un système de bourses d'études extrêmement limité, mais d'une manière telle que les jeunes qui voudraient bien s'en occuper puissent le faire. D'abord, ils

devraient s'expatrier et avoir, si j'ose dire, l'accueil que nous offrons chez nous, et nous sommes fiers, les étudiants qui arrivent chez nous paient un petit sou pour leurs études et nous sommes fiers, bien que nous sommes un pays avec des moyens financiers extrêmement limités. Je m'adresse aux grands pays, pas en dimension mais aux grands pays du point de vue économique, pour qu'ils essaient d'aider ces étudiants toujours très doués comme potentiel scientifique.

Voilà, Monsieur le Président, je ne voudrais pas prolonger cette intervention, je ne voudrais pas faire un discours, mais je crois que nous devons être sensibilisés par ces deux points. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Je vous remercie, M. le distingué représentant de la Grèce de votre contribution à cette discussion dans laquelle vous avez mentionné en particulier deux points. L'un sur l'approchement plus étendu entre les juristes diplomates qui s'occupent du droit de l'espace. Vous avez proposé d'établir une communauté d'enseignants et juristes dans le domaine du droit de l'espace. Le deuxième point que vous avez introduit concernait la possibilité de créer un système de bourses, et dans cette connexion vous avez fait un appel aux grands pays spatiaux et peut-être pour soutenir et d'assister, d'aider à la création d'un tel système. Merci beaucoup encore une fois.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la France.

M. [??] (France) : Merci, Monsieur le Président. J'espère ne pas abuser du temps en ce vendredi soir. J'aimerais néanmoins vous donner quelques indications, un peu poussé, je dois le dire, par mes collègues divers et en particulier par le dernier intervenant, pour dire tout de même que dans l'université française, nous avons une activité assez importante dans le domaine du droit spatial. Comme notre collègue ukrainienne l'a indiqué, nous avons en général dans les cours de droit international, une partie, pas forcément très importante, mais enfin, une partie qui est réservée au droit spatial. Dans d'autres universités nous avons des cours particuliers qui sont donnés sur les espaces internationaux, une comparaison y est faite entre le droit spatial de l'espace extra-atmosphérique et le droit d'espaces comme la mer ou l'Antarctique.

De manière plus précise, nous avons également à l'Université de Paris XI un Master, Master II comme nous l'appelons, c'est-à-dire BAC+5, en droit de l'espace et des télécommunications. Il s'agit d'une formation, je dois le dire, en manquant un peu de modestie parce

que j'y enseigne le droit spatial, vous voyez il faut mettre des réserves à ce que j'indique, mais malgré tout je pense que le niveau de l'enseignement y est de très bonne qualité –en dehors de ce que je fais, soyons modeste–, mais pour le reste qui est d'une très bonne qualité et qui donc dans ce domaine du droit spatial et des télécommunications apporte une formation de très bon niveau. J'insiste pour mon collègue grec, les frais d'inscription sont comme d'habitude en France, gratuits, c'est l'État qui prend en charge les frais d'inscription. Il reste naturellement les frais de vie dans la région parisienne qui ne sont pas forcément bon marché, mais malgré tout il n'y a pas de frais d'inscription ou des frais d'inscription modeste en ce qui concerne cette inscription. Dans mon université, j'assure un enseignement de droit des espaces internationaux, comme je l'indiquais, c'est-à-dire droit de l'espace international, droit de la mer et droit de l'Antarctique.

Enfin, une remarque rapide sur le cours d'été, point qui a déjà été évoqué lors de la présentation du Centre européen de droit spatial. Je rappelle que nous avons un cours d'été en droit spatial organisé dans le cadre du Centre européen de droit spatial, qui lui-même fait partie de l'Agence spatiale européenne, nous avons tous les ans un cours d'été qui est organisé, nous sommes susceptibles d'accepter quelques étudiants de pays non européens et nous l'avons fait déjà depuis longtemps, donc nous avons une part importante d'étudiants non européens. Bien entendu, dans toutes les universités françaises, de très nombreux étudiants non français et non européens sont parmi nos étudiants. Pour ne prendre que l'exemple du Master de l'Université de Paris XI, certainement au moins la moitié des étudiants, il y a environ une trentaine d'étudiants, la moitié de ces étudiants ne sont pas des étudiants français et viennent de très nombreuses universités du monde entier et en particulier de l'Europe, je me souviens que cette année nous avons plusieurs étudiants dont des étudiants kazakhes, ukrainiens, etc. La connaissance du français et de l'anglais est nécessaire et évidemment limite un peu les possibilités.

Voilà, je ne veux pas abuser de votre temps. Je me tiens à votre disposition pour vous donner d'autres informations si vous le souhaitez en ce qui concerne ces activités d'enseignement du droit spatial en France. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT : Merci beaucoup, M. le distingué représentant de la France, de votre contribution sur l'état actuel de l'enseignement du droit international spatial et du droit spatial en général dans les universités françaises et aussi l'enseignement sur les sujets qui sont très proches

du droit de l'espace, comme le droit de la mer ou le droit de l'Antarctique, etc. Vous avez aussi mentionné le cours sur l'espace et les télécommunications qui a un très bon niveau dans ce cadre. Vous avez aussi mentionné un certain soutien d'inscription à ces cours et finalement vous avez donné une information importante aussi sur le cours d'été organisé par le Centre européen de droit spatial. Vous avez aussi indiqué votre aimable volonté de donner d'autres informations exigées par les délégations, des informations encore plus détaillées si elles veulent vous rapprocher en dehors de la session.

[interprétation de l'anglais] : D'autres délégations souhaitent-elles s'exprimer sur ce point ? Ce n'est pas le cas.

Mesdames et Messieurs les délégués, je vais donc lever la séance afin que le groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies sur l'espace puisse tenir sa cinquième séance.

Je voudrais juste rappeler aux différentes délégations quel sera notre programme de travail pour lundi matin. Nous reprendrons nos travaux à 10 heures et nous poursuivrons et j'espère concluons l'examen du point 8 a) de l'ordre du jour, "La définition et la délimitation de l'espace", et le point 8 b), "Les caractéristiques et l'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires". Nous allons également poursuivre l'examen du point 10 de notre ordre du jour, "Examen des faits nouveaux concernant le projet de protocole sur les questions particulières aux biens spatiaux se rapportant à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles", et le point 11 de l'ordre du jour, "Renforcement des capacités dans le domaine du droit spatial".

Le groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace tiendra lundi sa sixième séance. Je pense que le président de ce groupe de travail disposera ainsi d'assez de temps pour disposer de cette question importante.

Avez-vous des questions à poser ou des observations à faire sur le programme de travail dont je viens de parler ? Ce n'est pas le cas. Je vais donc lever la séance du Sous-Comité et j'invite M. Vassilios Cassapoglou à venir présider la cinquième séance du groupe de travail sur l'état et l'application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.

Mais avant de lever la séance, je voudrais vous informer que la déclaration conjointe sur les avantages de l'adhésion à l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes présentée par des États parties, que cette

déclaration conjointe a été traduite dans toutes les langues officielles des Nations Unies. La version anglaise vous avait déjà été distribuée et les autres versions sont maintenant disponibles et sont en train de vous être distribuées. Cela permettra de pouvoir commencer ou de poursuivre le débat sur ce document important. Vous pouvez par

conséquent commencer le débat sur ce document dès maintenant au sein du groupe de travail. J'invite maintenant le président du groupe de travail à prendre place à la tribune. La séance est levée et nous reprendrons nos travaux lundi à 10 heures.

La séance est levée à 16 h 49.